

« REPERAGE PRECOCE »

Le plan national 2015-2018 pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie cherche à « **Promouvoir le repérage précoce des besoins en soins palliatifs** » (mesure n°12) en mettant « **en place un recours à des programmes dans chaque région pour repérer de manière précoce les besoins en soins palliatifs** » (action 12-1).

CAPalliatif souhaite soutenir, lors de cette session, des projets intégrant des réflexions ou actions sur le repérage précoce, dans la limite de l'enveloppe qui lui est allouée.

L'action 12-1 du plan national 2015-2018 définit la promotion du repérage précoce des besoins en soins palliatifs, comme suit :

« Une part encore trop importante des patients n'accède pas aux soins palliatifs dont ils ont pourtant besoin, notamment en raison d'une identification trop tardive »

« Une intégration précoce des soins palliatifs dans la prise en charge des personnes vivant avec une maladie grave, incurable et de pronostic fatal est une nécessité, pour permettre aux patients de mieux vivre leur maladie et de les accompagner dans leur fin de vie, même si le décès n'est pas nécessairement proche.

« L'intégration précoce en soins palliatifs permet d'éviter les traitements agressifs et les hospitalisations non programmées, d'améliorer la qualité de vie notamment par le traitement de la douleur, de permettre l'accompagnement adapté en plus des soins et d'offrir aux professionnels une réflexion pluri professionnelle éthique dans le cadre d'une démarche palliative dans laquelle ils ne resteront pas isolés. »

« Les acteurs des soins primaires ont dans ce cadre un rôle majeur. Ils sont le premier contact des patients avec le système de soins, et sont donc indispensables tant pour identifier précocement le besoin en soins palliatifs que pour identifier la suite du parcours du patient au sein du système de santé. »

« Dans chaque région, des programmes pour repérer de manière précoce les besoins en soins palliatifs devront en conséquence être mis en place pour rendre possible l'appel à des experts susceptibles de se déplacer au domicile comme en établissement d'hébergement, pour une évaluation directe, y compris à la demande des usagers ».

Si votre projet intègre une réflexion ou une action sur le « repérage précoce », ce dernier sera privilégié.